



Les assistantes maternelles dans le Grand Est : plus nombreuses, mais moins bien rémunérées qu'au niveau national

Les assistantes maternelles sont relativement plus nombreuses dans le Grand Est qu'au niveau national. Avec plus d'une assistante maternelle pour cinq enfants de moins de trois ans, la Haute-Marne et les Vosges sont les départements les mieux pourvus de la région Grand Est. Quasi-exclusivement des femmes, les assistantes maternelles y sont pour la plupart âgées de plus de 45 ans.

Leur salaire médian est inférieur de 22 % à celui perçu par les assistantes maternelles au niveau national. Le nombre moins élevé de particuliers-employeurs peut en partie expliquer cette différence.

Jean-Manuel Vinhal Goncalves Alvarenga , Dominique Kelhetter, Insee

En 2015, 29 300 assistantes maternelles exercent dans le Grand Est, soit 16 pour 100 enfants de moins de trois ans, taux supérieur au niveau national (13,6). Le Grand Est se classe ainsi au 6^e rang derrière les Pays de la Loire, la Bourgogne-Franche-Comté, la Normandie, la Bretagne et le Centre-Val de Loire (figure 1). Leur nombre est en baisse par rapport à 2013, que ce soit dans la région ou en France métropolitaine (- 1 700 et -16 200). En 2014, seules trois quarts des assistantes maternelles agréées auraient été actives dans le Grand Est. Au niveau départemental, elles sont plus présentes en Haute-Marne, Vosges et Meuse et moins dans le Haut- Rhin, l'Aube, la Marne et les Ardennes (figure 2).

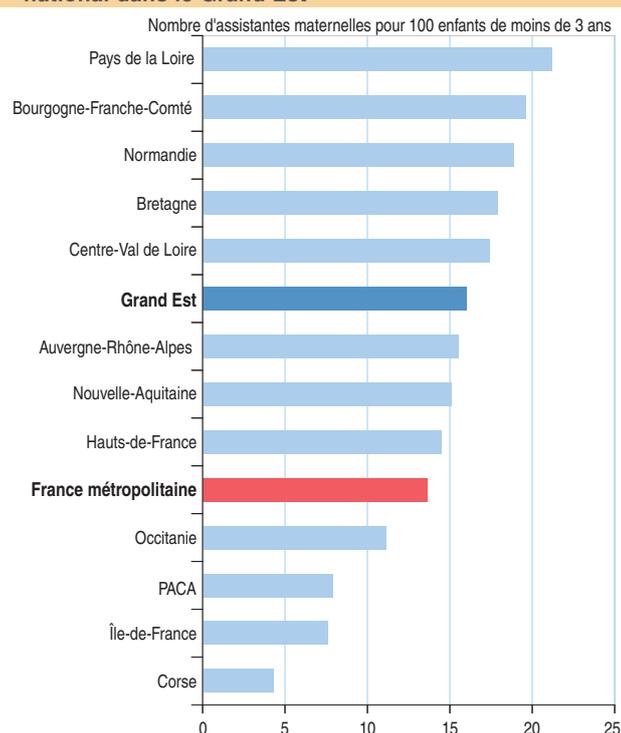
Les salaires augmentent avec le nombre d'employeurs

Dans l'ensemble de la région Grand Est, le salaire médian des assistantes maternelles est de 12 100 euros en 2015. Il est inférieur de 22 % à celui de leurs homologues en France métropolitaine (15 200 euros). Les salaires les plus élevés de la région sont ceux des assistantes maternelles de la Marne et de l'Aube (salaires médians de 14 100 et de 13 700 euros) et le plus bas, celui des Haut-Marnaises (10 500 euros).

La base horaire salariale brute minimale en 2018 est de 0,281 fois le Smic, soit 2,78 euros bruts par heure d'accueil.

Le salaire brut annuel dépend principalement du nombre d'heures rémunérées. Deux facteurs majeurs semblent influencer sur le niveau de salaire au niveau départemental. Il s'agit du taux d'assistantes maternelles, rapport entre le nombre d'assistantes maternelles et le nombre d'enfants de moins de 3 ans, et du nombre moyen

1 Un taux d'assistantes maternelles supérieur au niveau national dans le Grand Est



Source : Insee, fichier Particuliers-Employeurs 2015, RP 2015.

d'employeurs. Leur salaire a tendance à être plus bas avec le taux d'assistantes maternelles et à être plus élevé avec le nombre d'employeurs. Les assistantes maternelles ont en moyenne, en 2013, 2,4 employeurs dans le Grand Est contre 2,7 au niveau métropolitain. Ce chiffre est le plus faible relevé dans les régions. Il contribue à expliquer le niveau inférieur des salaires dans le Grand Est. Ce ratio se situe entre 2,6 et 2,8 dans les départements de la région où les salaires sont les plus élevés. Précisons que le nombre d'employeurs n'est pas égal au nombre d'enfants accueillis simultanément : certains confient plusieurs enfants, d'autres ne confient leurs enfants qu'une partie de l'année et ceux-ci sont ensuite remplacés par d'autres.

Majoritairement âgées de plus de 45 ans

En 2015, les deux tiers des assistantes maternelles dans le Grand Est ont 45 ans ou plus, soit 23 points de plus que pour l'ensemble des salariés. Ce métier étant souvent une deuxième carrière, les jeunes de 25 à 34 ans sont peu présentes (8,8 %), avec une part inférieure de près de 17 points à celle des 35-44 ans.

La profession d'assistante maternelle va donc devoir faire face à un besoin de renouvellement. Même si la part des 45 ans ou plus et celle des 55 ans ou plus est forte dans certains départements, cet enjeu de renouvellement n'est pas forcément élevé dans la mesure où le taux d'assistantes maternelles est important : c'est le cas dans la Haute-Marne et les Vosges. En revanche, cet enjeu est plus marqué en Moselle et en Meurthe-et-Moselle où la part des 45 ans ou plus dépasse les 65 %, celle des 55 ans ou plus les 32 % et où le nombre d'assistantes maternelles pour 100 enfants de moins de 3 ans est plus faible. Il l'est à un degré moindre dans les Ardennes où le taux est faible, mais la baisse du nombre d'enfants devrait être importante selon les projections démographiques (figure 3). Les assistantes maternelles de l'Aube et des Ardennes sont les plus jeunes : entre 40 et 50 % ont moins de 45 ans.

Néanmoins, à structure de garde constante, le besoin en assistantes maternelles pourrait être moins important à l'avenir si les tendances actuelles se maintenaient. En effet, selon les projections démographiques, le nombre d'enfants de moins de 3 ans baisserait dans le Grand Est, passant de 191 600 en 2013 à 168 100 en 2050, soit une baisse de 12,3 %. Certains départements verraient cette population quasiment inchangée (Aube, Marne, Bas-Rhin), tandis que pour les autres, la baisse irait de 8,6 à 30,3 %. Les trois départements où la diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans serait la plus marquée sont les Vosges (-30,3 %), les Ardennes (-28,9 %) et la Haute-Marne (-26,5 %). Ce sont aussi les départements les moins densément peuplés et les plus vieillissants de la région Grand Est. ■

Encadré

Dans cette étude, les assistantes maternelles sont celles qui ont travaillé pour un ou plusieurs employeurs au cours d'une semaine de référence, ici la 3^e semaine de mars 2015, qu'elles soient agréées ou non. Les assistantes maternelles non agréées sont très minoritaires, que ce soit dans le Grand Est ou en France (environ 50 et 300).

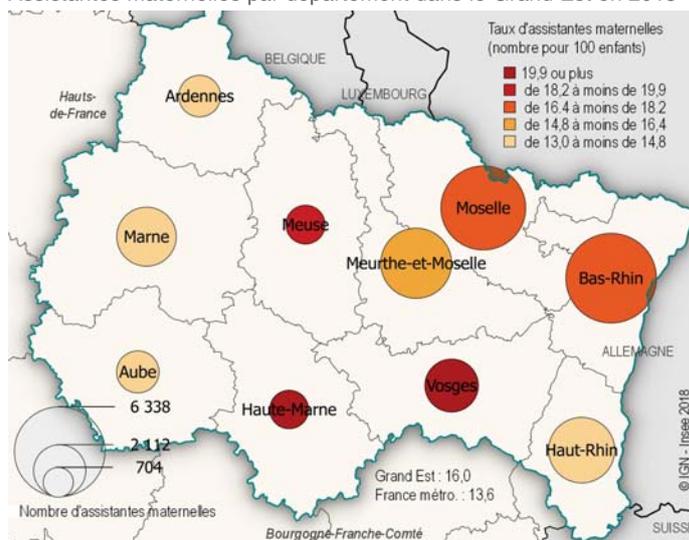
Les assistantes maternelles accueillent à leur domicile, dans une maison d'assistantes maternelles ou dans une crèche familiale des enfants confiés par leurs parents. Cette étude concerne uniquement celles dont les employeurs sont des particuliers. Les assistantes maternelles ne rentrent pas dans le cadre légal des

services à la personne (SAP), puisqu'elles n'exercent pas leur profession au domicile du particulier-employeur.

L'agrément est délivré par le président du conseil départemental pour une période de cinq ans. Il précise le nombre d'enfants que l'assistante maternelle peut accueillir simultanément, ainsi que leur âge. Pour obtenir leur premier agrément, elles doivent passer une épreuve du CAP Petite Enfance.

2 Haute-Marne, Vosges et Meuse mieux dotés en assistantes maternelles

Assistants maternelles par département dans le Grand Est en 2015



3 Plus de 20 % de baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans dans les Vosges, les Ardennes, la Haute-Marne et la Meuse en 2050

Nombre d'enfants de moins de 3 ans en 2013 et projections à l'horizon 2050 dans les départements du Grand Est

	Nombre d'enfants de moins de 3 ans		
	2013	2050	Évolution (en %)
Vosges	11 847	8 252	-30,3
Ardennes	10 042	7 143	-28,9
Haute-Marne	5 767	4 237	-26,5
Meuse	6 490	4 918	-24,2
Moselle	35 494	28 557	-19,5
Haut-Rhin	27 137	22 598	-16,7
Meurthe-et-Moselle	24 854	22 710	-8,6
Aube	10 933	10 578	-3,2
Bas-Rhin	38 117	38 090	-0,1
Marne	20 959	21 065	0,5
Grand Est	191 640	168 148	-12,3

Source : Insee, Omphale 2017.

Cadre de l'étude

Pour en savoir plus

- Alvarenga J., Kelhetter D., « Une offre globale d'accueil élevée dans le Grand-Est, particulièrement au centre de la région », *Insee Flash Grand Est* n° 19, septembre 2018.
- Jerrari K., Mura B., Bérard C., Matouk F., Puech I., « Les services et l'emploi à domicile dans l'Eure : un poids élevé des assistants maternelles parmi les salariés », *Insee Flash Normandie* n° 51, décembre 2017.
- Amrous N., Borderies F., « En 2015, les enfants de moins de 3 ans sont en majorité accueillis chez les assistantes maternelles », *Études et Résultats* n° 1030, octobre 2017, Drees.
- Vroylandt T., Paliod N., « Les assistantes maternelles ont gagné en moyenne 1 108 euros en juin 2014 », *Études et Résultats* n° 1020, août 2017, Drees.

